

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

reçu le
16 DEC. 2016
SOUS-PREFECTURE
D'ARCACHON

Préambule

Le projet de budget primitif 2017 s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel :

- Débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,
- Vote du Budget Primitif,
- Vote du Compte Administratif N-I et affectation des résultats,
- Vote du Budget Supplémentaire (Décision Modificative particulière visant à intégrer les reports et les résultats constatés au CA N-I),
- Vote des Décisions Modificatives permettant d'ajuster le budget en cours d'année.

Ce projet est soumis à l'assemblée délibérante dès le mois de décembre afin de se conformer au principe budgétaire de l'antériorité, et de permettre son exécution sur les douze mois de l'année civile.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4).

Le présent rapport de présentation a, quant à lui, vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires de manière plus analytique.

Sommaire

Préambule page 1

Sommaire page 2

Introduction page 3

I) BUDGET PRIMITIF 2017 : Le budget principal page 4

A) Les grands équilibres page 5

1) Les ressources de gestion page 6

- a) les impôts et taxes
- b) les dotations, participations et subventions
- c) les autres recettes courantes de gestion

2) Les charges de gestion page 8

- a) les charges de personnel
- b) les charges de transferts
- c) les autres dépenses de gestion

3) Les soldes « financier » et « exceptionnel » page 11

- a) Le « solde financier »
- b) Le « solde exceptionnel »

4) le remboursement du capital de la dette page 13

5) Les soldes intermédiaires page 13

- a) l'épargne de gestion
- b) l'épargne brute
- c) l'épargne nette

6) Les dépenses d'équipement page 14

7) Les recettes définitives d'investissement page 16

- a) Les dotations d'investissement
- b) Les subventions d'équipement
- c) Les produits de cessions

8) Les recettes d'investissement non définitives : les emprunts nouveaux page 16

B) Les mouvements que nous avons neutralisés dans cette analyse

1) Les mouvements d'ordre page 16

2) Les mouvements particuliers page 17

II) BUDGET PRIMITIF 2017 : LES BUDGETS ANNEXES page 18

1) Le budget annexe du pôle nautique page 18

2) Le budget annexe du parc des expositions page 20

3) Le budget annexe de l'île aux oiseaux page 21

Introduction

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été souligné la volonté, dans un contexte difficile, de conforter l'attractivité de la Ville de La Teste de Buch à travers la poursuite d'un programme d'équipement structurant, mais aussi de stabiliser l'endettement et le niveau de pression fiscale.

Les négociations liées à la résiliation du contrat de partenariat public privé conclu avec la société Auxifip sont toujours en instance à l'heure où nous élaborons ce budget. C'est pourquoi le budget primitif 2017 intègre une nouvelle fois les indemnités Auxifip, Cofely et CFA. Ces indemnités, évaluées à leur niveau maximum, sont reprises dans leur intégralité dès le vote du budget primitif c'est-à-dire avant la reprise des résultats 2016. Elles réduisent de facto, l'ensemble des épargnes dégagées sur l'exercice 2017.

Cette contrainte supplémentaire, nous conduit pour 2017, à nous engager dans une gestion encore plus économe afin de préserver les grands équilibres financiers de la Commune.

Ainsi, le budget 2017 respecte ces priorités :

- des ressources optimisées, en hausse de 1,50 %, malgré la baisse de BP à BP des dotations et participations de plus de 900 K€,
- des dépenses de fonctionnement hors indemnités contenues,
- un endettement prévisionnel stabilisé dès le vote du budget primitif.

Ces choix de gestion se déclinent dans le Budget Primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes.

De plus, cette gestion s'inscrit encore et toujours dans le droit fil des objectifs de notre Agenda 21 et de la proximité en portant une attention toute particulière en direction des mobilités et des personnes les plus fragiles.

Ces mesures transversales permettront ainsi de conforter notre commune vers un avenir résolument durable et solidaire.

Ce document de présentation se déclinera donc à l'image du budget en 2 parties :

- une 1^e partie retraçant les mouvements du budget principal,
- une 2^e partie retraçant les mouvements propres à chacun des 3 budgets annexes.

I) BUDGET PRIMITIF 2017 : Le budget principal

Le budget principal retranscrit financièrement l'action municipale dans le périmètre des compétences générales de la commune de La Teste de Buch.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article 2312-3 du CGCT à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture nous vous proposons d'aborder la présentation du budget 2017 sous l'angle du tableau des grands équilibres qui retrace l'ensemble des flux réels (c'est-à-dire les flux retraçant des encaissements et des décaissements) en les regroupant par grands agrégats.

A) Les grands équilibres

Le tableau des grands équilibres retranscrit ci-après retrace l'ensemble des mouvements réels qui affectent les équilibres du budget 2017.

Sont donc neutralisés :

- l'ensemble des mouvements d'ordre car ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes soit au sein de la section d'investissement soit entre les deux sections,
- les mouvements propres aux refinancements de dette s'équilibrent en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement (compte 166) pour un montant de 2 500 K€,
- les mouvements propres au refinancement du capital restant dû à Auxifip dans le cadre de la résiliation du contrat de partenariat s'équilibrent en dépenses (compte 1675) et en recettes (compte 1641) au niveau de la section d'investissement pour un montant de 8 400 K€,
- les mouvements relatifs aux opérations propres à l'option de tirage sur ligne (compte 16449) car cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement pour un montant de 875 K€,
- les mouvements relatifs aux cautions des locations (compte 165) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement pour un montant de 1,2 K€,

Ce tableau présente en les agréant l'ensemble des données réelles figurant dans le budget primitif, de manière à dégager les soldes que sont l'excédent brut de gestion, la capacité d'autofinancement, l'autofinancement et la variation du fonds de roulement prévus pour l'exercice à venir.

En effet, ces indicateurs permettent d'analyser plus finement la santé financière de notre collectivité.

La présentation du budget principal se déroulera suivant le rythme du tableau des grands équilibres de manière à retranscrire l'essentiel des données figurant dans le document officiel.

RESSOURCES DE GESTION	BP 2016	BP 2017	ECARTS 2017-2016	Variation 2017/2016
IMPOTS ET TAXES (73)	28 655 000.00	30 153 800.00	1 498 800.00	5.2%
dont contributions directes (7311)	25 565 000.00	26 624 200.00	1 059 200.00	4.1%
dont AC (7321) et DSC (7322)	390 000.00	395 600.00	5 600.00	1.4%
dont autres recettes fiscales (autres que 7311+7321+7322)	2 700 000.00	3 134 000.00	434 000.00	16.1%
pour mémoire 73B1 droits de mutations	1 600 000.00	1 700 000.00	100 000.00	6.3%
pour mémoire 7351 TCFE	750 000.00	765 000.00	15 000.00	2.0%
DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS (74)	4 965 000.00	4 057 000.00	- 908 000.00	-18.3%
dont DGF (7411)	3 088 000.00	2 416 000.00	- 672 000.00	-21.8%
dont DNP (74127)	520 000.00	450 000.00	- 70 000.00	-13.5%
dont subventions (747...)	531 000.00	578 100.00	47 100.00	8.9%
dont autres (748...)	826 000.00	612 900.00	- 213 100.00	-25.8%
AUTRES RECETTES COURANTES DE GESTION (70+013+75)	1 535 000.00	1 477 400.00	- 57 600.00	-3.8%
dont produits des services & du domaine (70)	1 064 000.00	949 000.00	- 115 000.00	-10.8%
dont autres produits de gestion courante (75)	201 000.00	251 400.00	50 400.00	25.1%
dont atténuation de charges et transfert de charges (013)	270 000.00	277 000.00	7 000.00	2.6%
TOTAL RESSOURCES DE GESTION	35 155 000.00	35 688 200.00	533 200.00	1.5%
DEPENSES DE GESTION	BP 2016	BP 2017	ECARTS 2017-2016	Variation 2017/2016
CHARGES DE PERSONNEL (012)	16 639 500.00	17 055 000.00	415 500.00	2.5%
dont rémunération 641+6218	11 673 800.00	11 820 000.00	146 200.00	1.3%
dont charges 645+633,,	4 925 700.00	5 195 000.00	269 300.00	5.5%
dont médecine du travail	5 000.00	5 000.00	-	0.0%
dont assurance personnel	35 000.00	35 000.00	-	0.0%
TRANSFERTS VERSES (65)	4 171 000.00	4 172 800.00	1 800.00	0.0%
dont contingents et participations (655...)	189 670.00	189 475.00	- 195.00	-0.1%
dont subventions de fonctionnement (6574+65736+65733+658)	3 653 330.00	3 648 825.00	- 4 505.00	-0.1%
dont subvention CCAS	2 600 000.00	2 600 000.00	-	0.0%
dont subvention Caisse des Ecoles	55 800.00	52 000.00	- 3 800.00	-6.8%
dont autres subventions	487 530.00	509 825.00	22 295.00	4.6%
dont compensation restauration scolaire	430 000.00	407 000.00	- 23 000.00	-5.3%
dont compensation service public piscine	80 000.00	80 000.00	-	0.0%
dont autres (653...+654)	328 000.00	334 500.00	6 500.00	2.0%
AUTRES DEPENSES DE GESTION (011+014)	7 771 000.00	8 415 500.00	644 500.00	8.3%
dont charges à caractère général (011)	6 597 000.00	6 997 500.00	400 500.00	6.1%
dont Charges PPP Ville et COBAS	634 000.00	610 000.00	- 24 000.00	-3.8%
dont reversement sur recettes (014)	540 000.00	688 000.00	148 000.00	27.4%
dont dépenses imprévues (022)	-	120 000.00	120 000.00	ns
TOTAL DEPENSES DE GESTION	28 581 500.00	29 643 300.00	1 061 800.00	3.7%
EXCEDENT BRUT DE GESTION	6 573 500.00	6 044 900.00	- 528 600.00	-8.0%
PRODUITS FINANCIERS (76)	2 300.00	2 200.00	- 100.00	-4.3%
CHARGES FINANCIERES (66)	707 800.00	565 200.00	- 142 600.00	-20.1%
CHARGES FINANCIERES PPP (6618)	313 200.00	305 000.00	- 8 200.00	-2.6%
RESULTAT FINANCIER	- 1 018 700.00	- 868 000.00	150 700.00	-14.8%
produits de cessions (au CA cpte 775 / au BP cpte 024)	2 007 800.00	7 925 000.00	5 917 200.00	294.7%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77+79 hors 775)	20 000.00	20 000.00	-	0.0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	20 000.00	2 434 000.00	2 414 000.00	12070.0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 007 800.00	5 511 000.00	3 503 200.00	174.5%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (épargne brute)	7 562 600.00	10 687 900.00	3 125 300.00	41.3%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT hors cessions (épargne brute)	5 554 800.00	2 762 900.00	- 2 791 900.00	-50.3%
DETTE (1641+16441)	1 877 500.00	2 196 500.00	319 000.00	17.0%
DETTE AFFECTEE AU PPP	350 200.00	380 500.00	30 300.00	8.7%
AUTOFINANCEMENT (épargne nette)	5 334 900.00	8 110 900.00	2 776 000.00	52.0%
AUTOFINANCEMENT hors produits de cessions	3 327 100.00	185 900.00	- 3 141 200.00	-94.4%
OPERATIONS FINANCIERES (10+26+27+165+16878+238)	807 800.00	1 374 700.00	566 900.00	70.2%
DEPENSES D'EQUIPEMENT (20+21+22+23)	10 482 150.00	12 853 000.00	2 370 850.00	22.6%
TOTAL dépenses investissement hors dette	11 289 950.00	14 227 700.00	2 937 750.00	26.0%
OPERATIONS FINANCIERES (27+16878+238)	105 400.00	254 400.00	149 000.00	141.4%
DOTATIONS (10)	2 594 650.00	2 536 000.00	- 58 650.00	-2.3%
SUBVENTIONS (13)	1 255 000.00	912 700.00	- 342 300.00	-27.3%
TOTAL recettes investissement définitives	3 955 050.00	3 703 100.00	- 251 950.00	-6.4%
BESOIN DE FINANCEMENT	2 000 000.00	2 413 700.00	413 700.00	20.7%
EMPRUNTS (16 -165-16449-166)	2 000 000.00	2 413 700.00	413 700.00	20.7%
REFINANCEMENT PPP Dépenses 1675		8 400 000.00	8 400 000.00	ns
REFINANCEMENT PPP Recettes 1641		8 400 000.00	8 400 000.00	ns
REFINANCEMENT DETTE Dépenses 166	2 500 000.00	2 500 000.00	-	0.0%
REFINANCEMENT DETTE Recettes 166	2 500 000.00	2 500 000.00	-	0.0%
FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/N	-	-	-	
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-	-	-	
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/N	-	-	-	

l) Les ressources de gestion : 35 688 K€

Les ressources de gestion sont les ressources pérennes de notre collectivité. Elles garantissent l'équilibre de l'action municipale sur le long terme et se déclinent en 3 postes :

- les impôts et taxes
- les dotations et participations
- les autres recettes de gestion

a) les impôts et taxes

Les impôts et taxes figurent au chapitre 73 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de notre collectivité.

Cet agrégat s'élève dans ce budget à **30 154 K€**.

Ce chapitre comprend :

- **les contributions directes** pour un montant attendu de **26 624 K€**. Dans l'attente des bases prévisionnelles 2017, le produit inscrit dans ce Budget Primitif est le produit correspondant à la seule hausse des bases d'imposition évaluée à 2,5% par rapport aux bases notifiées en mars 2016.
- **les compensations de la COBAS** pour un montant de **395,6 K€** réparties comme suit :
 - **l'attribution de compensation (AC)** dont le montant est fixé depuis 2002 à **315,6 K€**,
 - **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** estimée pour 2017 à un montant de **80 K€**.
- **les autres recettes fiscales** pour un montant estimé à **3 134 K€**, comprennent entre autres:
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de **1 700 K€**. Le produit 2017 est prévu à un montant supérieur au BP 2016,
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE): **765 K€**,
 - La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : **320 K€**,
 - Les droits de place du marché : **250 K€**,
 - La redevance des mines **100 K€**,...

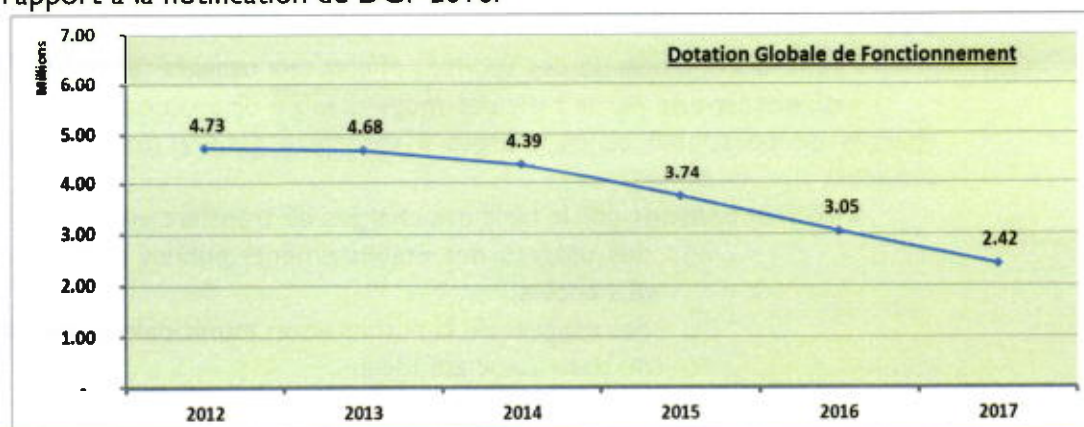
b) les dotations, participations et subventions

Les dotations, participations et subventions correspondent aux recettes inscrites au chapitre 74. Elles retranscrivent les produits en provenance de l'Etat et de nos différents partenaires que sont la CAF, la Cobas, le Conseil Départemental et la Région.

Cet agrégat s'élève à **4 057 K€**. Ces produits marquent une baisse prévisionnelle de **908 K€** par rapport au BP 2016.

Dans le détail, ce chapitre comprend principalement :

- la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** pour un montant de **2 416 K€** subit une baisse de **672 K€** par rapport au BP 2016 et de **633 K€** par rapport à la notification de DGF 2016.



- la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** pour un montant prévisionnel de **450 K€** en baisse par rapport au montant voté au BP 2016 : **520 K€**, montant notifié en 2016 : **470 K€**).
- les **compensations de l'Etat** au titre des contributions directes ont été prévues pour un montant de **612 K€** en baisse de **213 K€** par rapport au BP 2016.
- les **subventions** de nos différents partenaires (Etat, Conseil Général, Région et CAF) ont été prévues à un montant de **578 K€** la hausse de **47 K€** par rapport au BP 2016.

c) les autres recettes courantes de gestion

Les produits figurant aux chapitres 70, 013 et 75 correspondent aux produits des services et du domaine, aux atténuations de charges et aux autres recettes courantes.

D'un montant prévisionnel de **1 477 K€**, ces recettes sont en baisse de **3,8%** par rapport au BP 2016.

- Les produits des services sont prévues à hauteur de **949 K€** en baisse de **115 K€**,
- Les atténuations de charges à hauteur de **277 K€** sont maintenues à un niveau proche du BP 2016 en raison d'une relative stabilité du nombre d'emplois aidés,
- Les autres recettes courantes (loyers et redevances) s'élèvent à **251 K€** au BP 2017. Elles sont orientées à la hausse par rapport au BP 2016 du fait du rééquilibrage des avances prévues dans le cadre de la restauration municipale.

Les prévisions de recettes de gestion s'élèvent à **35 688 K€** soit une hausse de **1,50%** par rapport aux crédits votés au BP 2016.

Cette progression des produits de gestion est la conséquence de la forte attractivité de notre territoire qui génère une bonne tenue des bases d'imposition et une dynamique continue du secteur immobilier.

2) Les charges de gestion : 29 643 K€

Les charges de correspondent aux dépenses liées par notre activité de service-public.

Ces dépenses sont la contrepartie des services offerts aux usagers testerins :

- **directement** par le biais des moyens mis à disposition des services municipaux en charges de personnel et en charges à caractère général (fournitures et prestations de services)

- **indirectement** par le biais des charges de transfert en direction :

- des usagers des établissements publics tels que le CCAS, la Caisse des écoles,
- des usagers de la restauration municipale et du stade nautique,
- du tissu associatif local.

D'autre part, des transferts opérés en faveur du logement social (par le biais des pénalités SRU) ou de collectivités moins favorisées (communes ou intercommunalités) par le biais du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

D'un point de vue budgétaire, ces charges se déclinent suivant les 3 agrégats suivants:

b) les charges de personnel

Ces dépenses figurent au chapitre 012. Elles sont prévues pour un montant de **17 055 K€** soit à un montant en hausse de 415 K€ (+2,5%) par rapport au BP 2016.

Cette hausse des charges de personnel sur l'exercice 2017 s'explique par :

- l'incidence de mesures imposées par l'Etat telles que :
 - la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie A et C qui représentent respectivement 5% et 80% de nos effectifs conformément aux dispositions de l'accord « parcours professionnels, carrières, et rémunérations » engagé par le Gouvernement,
 - la revalorisation de 0,6% du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} février 2017,
- le glissement vieillesse technicité (GVT),
- la réforme engagée en matière de régime indemnitaire des agents avec l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).
- l'incidence des mesures prises à titres individuels dans le cadre des CAP telles que les avancements d'échelons ou de grades, les promotions internes ou les nominations suites à concours,
- l'incidence des mesures prise en matière de prévoyance (garantie maintien de salaire) ou de mutuelle santé.

Les efforts de rationalisation et d'organisation des services par un pilotage fin de la masse salariale seront poursuivis :

- la maîtrise des effectifs titulaires et non titulaires,
- un recours mieux ciblé en matière d'emplois saisonniers,
- une rationalisation des heures supplémentaires,
- une gestion prévisionnelle des effectifs dans le cadre des départs à la retraite,
- l'auto-assurance en matière de congés maladie (hors accident de travail et invalidité)...